

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Département des Alpes de Haute-Provence  
-----

Service départemental d'incendie et de secours

COMMUNICATION N° 2024-04(DIR)

Date de convocation : 26 janvier 2024

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 13

Absents : 9

Votants : 13

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

EXTRAIT DU REGISTRE

DES COMMUNICATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-quatre et le 8 février, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Étaient présents : Claude BONDIL, Stéphanie COLOMBÉRO, Lila DESJARDINS, Robert GAY, Maurice JAYET, Bernard LIPÉRINI, Marion MAGNAN, Marie-Paule BRUSAT (suppléante de madame MORINEAUD), Jacques DEPIEDS (suppléant de madame MOUTTE), Patricia PAUL, Sandra RAPONI, Jean-Yves ROUX.

**Objet : Études de faisabilité pour la construction d'une plateforme commune 15/18/112**

Dans le cadre des études de faisabilité pour la construction d'une plateforme commune 15/18/112 dans le département des Alpes de Haute Provence, commandée par Monsieur le Préfet et réalisée avec le concours d'une assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO) financée par l'Etat, le SDIS et le CH Digne, plusieurs actions ont été engagées.

Un premier comité de pilotage d'installation s'est tenu le 4 octobre 2023 afin de réunir les acteurs en présence de monsieur le directeur des services du cabinet du préfet particulièrement impliqué dans ce dossier territorial majeur pour l'avenir de la réponse aux soins.

Après une première phase d'études, de visites sur site et d'entretiens avec les acteurs, un second comité de pilotage s'est réuni le 21 novembre 2023 au centre hospitalier de Digne afin de rappeler les objectifs fondamentaux partagés par les acteurs pour la construction d'une plateforme commune, les opportunités et les contraintes liées à la construction sur chacun des sites potentiels ainsi que les besoins techniques et organisationnels de chaque service potentiellement installé sur la plateforme.

Ce comité de pilotage a été conclu par un diagnostic des recommandations applicables au choix qui sera arbitré sur le site à retenir.

Le 17 janvier 2024, le comité de pilotage présidé par Monsieur le préfet s'est tenu en préfecture afin de présenter les conclusions de l'étude de faisabilité. Au cours de ce comité de pilotage, l'intérêt de disposer pour le département des Alpes de Haute Provence d'une plateforme commune a été confirmé.

Le travail d'étude produit a permis de mettre en évidence la nécessité d'installer la plateforme commune sur l'un des sites existants qu'il s'agisse du SDIS ou du CH Digne et d'écartier la possibilité d'installation sur un autre site. Par ailleurs, la différence des coûts à supporter pour le réaménagement et la rénovation des locaux du SDIS ou pour la construction d'un bâtiment neuf sur le site de l'hôpital permettant d'accueillir la plateforme sont sensiblement plus important sur le site du CH Digne.

Lors de cette dernière réunion, une mission complémentaire a été demandée afin d'identifier les impacts spécifiques sur le fonctionnement des urgences du CH Digne et de l'impact de la DDSIS04 si la localisation de la plateforme commune sur le site du SDIS04 devait être retenue.


Accusé de réception en préfecture  
604280400169 2024-01-08 09:06:14 SMT-AU  
Date de transmission : 19/02/2024  
Date de réception préfecture : 19/02/2024

La mission complémentaire doit rendre ses conclusions avant le comité de pilotage final qui devrait se tenir le 23 février 2024.

Il est demandé aux membres du conseil d'administration de bien vouloir prendre acte de cette communication.

Les membres du conseil d'administration ont pris acte de cette communication, les jour, mois, an que ci-dessus.

**Le président du conseil d'administration**



**Jean-Claude CASTEL**

Accusé de réception en préfecture  
004-280400169-20240208-COM-2024-04-DIR-AU  
Date de télétransmission : 19/02/2024  
Date de réception préfecture : 19/02/2024